



CONFERENCE DES
GRANDES ECOLES



Fiche technique

Plan vert des établissements d'enseignement supérieur

« Le Canevas Plan vert » : guide pour établir l'Agenda 21 des établissements d'enseignement supérieur

« Le référentiel Plan vert » : outil commun de pilotage, de suivi et d'amélioration continue de l'Agenda 21 des établissements d'enseignement supérieur

En 2009, la CPU, la CGE, le MEEDDM et leurs partenaires, ont lancé la rédaction de 2 outils pour aider les établissements d'enseignement supérieur à établir leur Plan vert ou Agenda 21 :

- un Canevas Plan vert, guide pour établir la stratégie de l'établissement
- un référentiel développement durable commun aux deux conférences, le Référentiel Plan Vert, pour la mise en œuvre de la stratégie

Objectifs : Les principaux objectifs de la démarche sont :

- d'inciter les établissements à établir une stratégie d'ensemble, qui ne se limite pas au management environnemental, qui traite de la dimension sociale et sociétale, et qui s'attache au cœur de métier des établissements à savoir la formation et la recherche
- d'inciter les établissements à intégrer les priorités et objectifs nationaux et internationaux de la France, en s'appuyant notamment sur la Stratégie Nationale de Développement Durable. Il s'agit en particulier d'intégrer le plus systématiquement possible des objectifs chiffrés et des indicateurs partagés
- d'inciter les établissements à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue fondée en particulier sur l'échange des bonnes pratiques. Le choix d'un référentiel commun unique en constitue le socle

Première étape franchie en 2010 : les universités et grandes écoles ont désormais à leur disposition un dispositif opérationnel proposé à l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur :

-Un modèle de stratégie DD d'établissement : le Canevas Plan Vert

-Un outil de pilotage de cette stratégie : le Référentiel Plan Vert

- Que chaque établissement d'enseignement supérieur peut mettre en œuvre à son rythme et en fonction de sa situation propre.

Priorité 2010-2011 : inscrire le développement durable dans les universités et grandes écoles dans une démarche d'amélioration continue et établir un premier bilan à l'automne 2010.

Le cadre réglementaire :

Article 55, Loi Grenelle 1, 3 août 2009 :

« ... Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un «Plan vert» pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable. ... »

-Les initiateurs de la démarche

La Conférence des Grandes Ecoles, la Conférence des Présidents d'Université, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, le REFEDD - Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable.

-Ont notamment participé aux travaux

Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le conseil général de l'Environnement et du Développement Durable, la Commission du titre d'ingénieur (CTI), la CDEFI, Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, FONDATERRA (Fondation européenne pour des territoires durables), Le BNEI, Bureau national des élèves ingénieurs, L'association Solar Generation, Le réseau Campus Responsables.

-Quelques exemples de thèmes prioritaires, clés de lecture du « Référentiel Plan vert » :

1. Stratégie et gouvernance

Mettre en place une gestion durable d'un établissement d'enseignement supérieur implique en premier lieu d'introduire des critères environnementaux, sociaux et sociétaux dans le mode de gouvernance de l'établissement. Les notions du Développement durable doivent être véhiculées directement au niveau des instances de décision et associées aux systèmes de management pour pouvoir être introduites efficacement, diffusées et partagées auprès de l'ensemble des acteurs de l'établissement afin que les résultats soient concrets. De nos jours, les universités et grandes écoles sont de plus en plus nombreuses à mettre en place un management « durable » dans les instances de décision au travers d'actions telles que la nomination d'un chargé de mission Développement durable, la création d'une commission Développement durable, etc. Il existe plusieurs stratégies à mettre en œuvre : il est possible d'utiliser les outils issus du monde de l'entreprise, comme les principes de démarche qualité, les normes, etc. qui permettent de se faire évaluer ou de s'auto-évaluer dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue pour ensuite élaborer un plan d'actions et se fixer des objectifs. Le défi consiste à mener une politique transversale et participative sans pour autant freiner la prise de décision.

2. Politique sociale et ancrage territorial

Volet social à développer

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont des piliers institutionnels non négligeables sur les territoires. Ils participent du rayonnement économique du territoire sur lequel ils sont implantés. Depuis les années 1990, on assiste à la naissance d'une nouvelle ère dans laquelle les établissements sont promus au rang de nouvel atout de développement local au niveau économique, culturel et social. Afin de rayonner sur le territoire, de développer et consolider leur ancrage territorial et d'améliorer leur attractivité, les établissements d'enseignement supérieur se doivent de consolider les partenariats avec les acteurs locaux et effectuer des recherches en collaboration avec les collectivités, les entreprises du territoire, d'autres établissements. La création de pôles de compétitivités, de fondations partenariales en lien avec la nouvelle législation (LRU) sont autant de moyen de consolider cette relation établissements d'enseignement supérieur-territoire. Outre la dimension territoriale, les établissements ont tout intérêt à développer des partenariats et collaborations internationaux afin d'étendre leur rayonnement et leur renommée.

3. Gestion environnementale

Quelle place pour la gestion environnementale dans les universités et grandes écoles ?

La gestion environnementale est la prise en compte de l'environnement dans la gestion de l'établissement : elle concerne la gestion du patrimoine, c'est-à-dire des bâtiments, des espaces verts, des parkings... mais aussi la gestion de l'ensemble des flux entrants, eau, énergie, achats et également des flux sortants comme les déchets, ainsi que des autres flux physiques tel que la mobilité des étudiants et du personnel. L'ensemble de ces activités représente autant de sources potentielles de dégradations de l'environnement qu'il faut connaître, gérer et maîtriser telles que les émissions de gaz à effet de serre, la perte de biodiversité, les pollutions atmosphériques, etc. Une gestion environnementale de ces éléments peut significativement réduire leur impact sur l'environnement, et l'établissement a de nombreux leviers d'actions pour atteindre cet objectif : la durée de vie d'un bâtiment, le choix énergétique, la maîtrise des consommations, le comportement d'achat, de mobilité... Aujourd'hui, la nécessité d'une gestion environnementale est intégrée par les universités et grandes écoles. Plusieurs initiatives ont vu le jour, et de nombreuses bonnes pratiques sont à noter. Elles sont néanmoins plus nombreuses sur la maîtrise de l'énergie alors qu'elle n'est pas toujours la première cause de pollution et/ou d'émission de gaz à effet de serre. La mobilité, les achats ... sont autant de thématiques qu'il convient de considérer et de gérer.

4. Enseignement et formation

5. Activités de recherche

Source : <http://www.campus-durables.org/>